

Image not found or type unknown



Litige entre gaz de france et une copropriété

Par **adolce**, le **29/11/2008 à 12:15**

Bonjour,rrnrnGaz de France réclame actuellement à notre copropriété une créancern de 27 000 euros correspondant à une "régularisation" de notre consommation sur 3 ans (2005 à 2007).rrnrnNous venons d'être saisi du problème par notre syndic (1ere alerte en 4 ans)qui dans un premier temps avait l'intention de payer bien que les échanges par courrier et la demande de GDF soient particulièrement confus.rrnrnSachant que ns avons régulièrement payé GDF depuis 2004 (création de la copropriété) selon les indices établis dans notre contrat et qu'apparemment GDF n'a fait aucun contrôle du compteur depuis cette date.rrnrnSommes-nous dans l'obligation de considérer cette dette ? rnAvons-nous un recours contre GDF ? existe-t-il une jurisprudence ?rrnrnNous avons tous été estomaqués par la brutalité de la demande vu la somme exigée.rrnrndans l'attente de votre réponse,rrnrnADOLCE